

Je suis d'accord avec cet esprit-là. Quelquefois, l'efficacité est nécessaire. Lorsque, dans une société, des gens désirent mener une certaine vie, nous devons leur en reconnaître le droit et leur donner toute l'assistance possible, notamment au moyen du système de taxation.

Il est évident que le fonctionnement des coopératives et des caisses populaires est désuet. La loi instituant les coopératives n'a pas été étudiée depuis 1950, je pense, après qu'une commission royale d'enquête eut étudié le problème vers 1945. Cette loi doit être modifiée, parce que, dans certains cas, les coopératives sont devenues non seulement des organismes qui groupent des gens pour atteindre un certain but ou pour améliorer le sort social ou économique de leurs membres, mais aussi une menace aux petites entreprises privées.

Les coopératives devraient peut-être payer un peu plus d'impôt. Quant à celles qui existent tout simplement pour satisfaire à un besoin social ou sociologique, elles devraient avoir, selon notre système de taxation, les moyens d'accumuler du capital et de se développer davantage. Si les propositions contenues dans le bill étaient adoptées, ce serait néfaste pour ces coopératives, surtout après sept, huit ou dix ans, parce qu'en augmentant de 3 à 5 p. 100 la partie du capital employé, ce capital va s'accumuler d'année en année en progression strictement mathématique, et après un certain nombre d'années, la coopérative n'aura pas assez d'argent comptant ou liquide pour s'acquitter de ses obligations envers ses membres. Ce serait alors la disparition de bien des coopératives, grandes ou petites. Je crois que le cabinet n'a pas vraiment compris les conséquences de la proposition.

Je demande donc à la Chambre qu'au moment de l'étude du bill en comité plénier, un amendement soit apporté à ce bill, afin qu'on s'assure que le système de taxation continue de permettre aux coopératives et aux caisses populaires de se développer davantage.

Au fait, monsieur le président, dans les provinces Maritimes, et notamment dans ma circonscription, ces coopératives ont des effets sociologiques, et si l'on veut parler strictement du point de vue d'efficacité, je crois que sans les coopératives, le Canada tirera de l'arrière et y perdra, en somme, car aujourd'hui on reconnaît que la société doit s'occuper de la condition sociale de ses citoyens, faire de l'éducation sociale et assurer l'assistance sociale à ceux qui en ont besoin, autant de programmes qui s'occupent des défavorisés et des pauvres. Bon nombre de ces pauvres et de ces défavorisés vivent dans des milieux ruraux et tirent avantage des coopératives.

Et qu'arrivera-t-il si le bill actuellement à l'étude est adopté? Il va falloir que la société s'occupe de ces gens-là par des moyens moins efficaces que favoriser les coopératives par des dégrèvements d'impôts. Par conséquent, le revenu qui serait perdu pour le Trésor serait dépensé plus efficacement que si l'on essayait de remédier aux problèmes sociaux qui seraient créés si les coopératives disparaissaient. Je pense qu'il serait plus avantageux, pour le Trésor, de sacrifier certains revenus dont les coopératives tiraient un grand avantage.

Les coopératives distribuent leurs profits aux membres. Le profit n'est pas leur seule préoccupation. Au fait, elles procurent des avantages économiques à leurs membres et œuvrent dans plusieurs autres domaines.

En ce qui a trait aux pêcheries, par exemple, lorsque la saison de pêche de certaines espèces de poissons va commencer, plusieurs compagnies privées ont hâte de voir quels seront les prix offerts par les coopératives. Pourquoi, monsieur le président? Parce que dans le domaine

privé, la motivation est le profit. Les sociétés privées se préoccupent moins de l'état social de leurs membres ou des gens qui vont leur vendre du poisson. Payer le moins cher possible et obtenir le plus pour son argent, voilà qui est normal. Au fait, le système est ainsi organisé. Mais, d'autre part, les coopératives accordent bien souvent un prix beaucoup plus élevé au pêcheur qui est membre d'une coopérative. Par voie de conséquence, les compagnies doivent, à leur tour, payer plus cher, ce qui force les gens, au bout de l'année, à vendre leur poisson, et le consommateur, à payer un peu plus cher. Pourquoi? Pour payer les coûts plus élevés de l'exploitation, ce qui touche non seulement le travailleur syndiqué de l'usine de mise en conserve, mais aussi le pêcheur qui n'a pour toute protection que les coopératives.

Je suis d'avis que ce bill entraînerait la disparition des coopératives, de même que des suites funestes pour la société et l'économie, dont la situation est déjà assez grave dans ma circonscription. Et, dans certaines régions désignées, presque un tiers de la population est non-productive. Au fait, la situation sociale et économique de ma circonscription serait aggravée si les coopératives disparaissaient.

Monsieur le président, les coopératives sont de première importance dans les provinces Maritimes, notamment dans ma circonscription. Par conséquent, j'espère que les articles en cause feront l'objet d'une étude au sein du comité plénier et que la Chambre amendera ces articles, de façon à assurer un moyen plus efficace et plus juste aux coopératives de poursuivre leur exploitation.

[Traduction]

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'ai été très heureux d'entendre un membre du gouvernement nous parler de certaines choses qui devaient être dites au sujet des propositions du bill en ce qui a trait à la taxation des coopératives. A la fin de juin, avant l'ajournement, rien n'avait été dit à ce sujet. Je commençais à être surpris que, parmi les membres élus du gouvernement, personne ne s'inquiète ou ne semble être au courant de l'existence du mouvement coopératif.

Dans toutes ces propositions fiscales, il semble y avoir un manque d'intérêt certain pour tous ceux qui se trouvent en mauvaise posture dans notre économie. Il n'existe aucun intérêt pour ces gens et pour ces organismes dans notre économie qui éprouvent des difficultés à obtenir de nouveaux capitaux ou à conserver ces capitaux pour leurs exploitations. Je pense aux coopératives, aux cultivateurs et aux petites entreprises qui disparaîtront si nous poursuivons notre politique fiscale actuelle. Il est vrai que le bill prévoit une augmentation des exemptions de base mais, pour autant que je puisse le déterminer, la majorité des salariés, des retraités et des petits commerçants retraités auront à supporter une part disproportionnée des impôts. La mesure à l'étude est favorable aux sociétés en ce qui concerne les barèmes d'impôts et les taux d'amortissement applicables à certaines catégories. On accuse parfois le gouvernement d'encourager une socialisation sournoise. C'est totalement faux. D'après ce bill, il apparaît que le gouvernement préconise un capitalisme dirigé dans l'espoir que ce capitalisme, si sa sécurité n'est pas menacée et s'il n'est pas imposé trop longuement, constituera une source de prospérité pour les Canadiens et fournira un niveau d'emploi satisfaisant. Je me fonde sur l'hypothèse que le gouvernement aimerait voir s'établir un niveau d'emploi satisfaisant. Malgré certaines de ses décisions, je ne peux pas admettre qu'en réalité il s'en moque éperdument.